Délibération n°2026-02

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260112-DEL_2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 12 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice :19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le douze janvier à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ-SUR-ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2026

Étaient présents : Benoit MICHOT (pouvoir de Sophie PHELION), Florence MOREL, Michel ADKINS, Laura LEBLANC, Alexandre LEFRANCOIS, Karine DUPAYS, Michel DEMAY, Carlos BLANCO, Serge GESBERT, Andreas EHBRECHT, Jean-Luc PAUL, Anne-Sophie DESCORMIERS, Fatou SY (pouvoir de Delphine DUJARDIN), Caroline ROUSSIASSE, Faustine JINQ, Fabrice LEFRANCOIS, Anthony SIMON

Absents : Mme Sophie PHELION, Mme Delphine DUJARDIN
Secrétaire de séance : Caroline ROUSSIASSE

Délibération n°2026-02- : Travaux RD106 – Entreprise COLAS : Avenant n°5

Accostage final / RD106 / Tranche 3

L'avenant n°5 formalise les modifications de marché intervenues sur la Tranche 3 :

- La régularisation des quantités réellement effectuées,
- L'intégration des prestations complémentaires non prévues initialement dans le marché,
- De créer un bordereau supplémentaire de prix unitaire,
- D'augmenter le montant du marché.

Le montant définitif des travaux est calculé comme suit :
- Montant de l'avenant 5 : + 33 102.86€HT, soit une évolution de + 2.92%-

Après délibération et, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 12 janvier 2026
Le Maire, Benoit MICHOT